



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
22 juin 2010  
Français  
Original : anglais

---

### Comité du programme et de la coordination

#### Cinquantième session

7 juin-2 juillet 2010

Point 7 de l'ordre du jour

#### Adoption du rapport du Comité

#### sur les travaux de sa cinquantième session

### Projet de rapport

*Rapporteur* : M. Félix Ayibanuah **Datuowei** (Nigéria)

#### Additif

### Projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013

[Point 3 a)]

### Programme 5

#### Utilisations pacifiques de l'espace

1. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 10 juin 2010, le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme 5 (Utilisations pacifiques de l'espace) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 [A/65/6 (Prog. 5)].
2. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées lors de son examen par le Comité.

#### Examen de la question

3. Le travail accompli par le Bureau des affaires spatiales a été apprécié et salué. Les membres du Comité ont exprimé leur appui au programme et ont souligné l'importance qu'il y avait à renforcer la capacité des pays en développement en ce qui concerne l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications aux fins du développement durable, et à sensibiliser les décideurs au rôle que les sciences et les techniques spatiales et leurs applications pouvaient jouer pour répondre aux besoins sociétaux en matière de développement durable. Ils se sont également félicités de la multiplication des partenariats et des effets de synergie entre les organismes des Nations Unies et les entités spatiales internationales dans l'utilisation des sciences et techniques spatiales.



4. Des précisions ont été demandées concernant l'utilisation des technologies spatiales à des fins militaires et de militarisation et les recherches en cours y relatives, qui risquent de compromettre le programme; les vues de l'Organisation ont été sollicitées sur ce point.

5. Selon certains, une plus grande transparence s'imposait pour veiller à ce que les activités tournées vers l'espace extra-atmosphérique ne servent qu'à des fins pacifiques et non à des fins militaires ou de militarisation. On a également fait valoir qu'il faudrait prendre des mesures pour établir des relations de travail entre le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) et la Conférence du désarmement.

6. Des éclaircissements ont été demandés concernant les efforts de coordination et de synergie déployés de concert avec d'autres programmes et organismes des Nations Unies pour assurer l'exécution des programmes dans la complémentarité.

7. On a demandé comment le Bureau entendait réduire la fracture technologique entre les pays, élargir l'accès des pays en développement aux technologies spatiales et les sensibiliser à leur utilisation et aux bienfaits qui en découlent.

8. Certains ont estimé que le recours aux applications des techniques spatiales pouvait contribuer à réduire la fracture technologique entre sociétés et qu'il importait de partager avec les pays en développement les connaissances et les compétences nécessaires à la mise en œuvre et à l'utilisation de ces applications. Il importait, a-t-on souligné, de faire pleinement participer les pays en développement à ce processus.

9. Pour certains, l'objectif du programme a paru vague et des précisions ont été demandées sur les mesures respectives des résultats correspondant aux indicateurs de succès a) i) et b) ii). On a également demandé combien de partenariats avaient été formés grâce au travail du Bureau et comment les pays en développement seraient évalués.

#### **Conclusions et recommandations**

**10. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 5 (Utilisations pacifiques de l'espace) du projet de cadre stratégique.**